

Communiqué du 24 novembre 2016

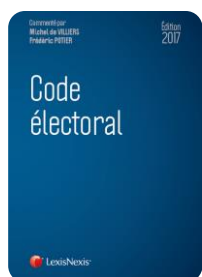
Le code incontournable en vue des élections 2017

A l'approche des échéances électorales nationales de 2017 (élections présidentielles, législatives et sénatoriales), la connaissance du droit électoral est plus que jamais indispensable aux élus, candidats, fonctionnaires, journalistes et citoyens.

Outre le Code électoral stricto sensu, ce code comporte de nombreuses annexes thématiques relatives, notamment, à différentes élections (président de la République, représentants au Parlement européen, exécutifs locaux) et aux procédures référendaires (nationale et locale). Il contient également les textes relatifs aux réunions publiques, aux fichiers politiques, aux sondages d'opinion, au financement de la vie politique et au contentieux électoral.

Cette douzième édition intègre notamment :

- Les lois organiques et la loi ordinaire du 1^{er} août 2016 rénovant **les modalités d'inscription** sur les listes électorales (en annexe) ;
- La loi organique du 25 avril 2016 de **modernisation des règles** applicables à l'élection présidentielle ;
- Le décret du 4 février 2016 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relative à **la transparence financière** de la vie politique ;
- La loi du 16 janvier 2015 relative à la **délimitation des régions**, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- La loi du 21 février 2014 visant à reconnaître **le vote blanc** aux élections ;
- La loi organique du 14 février 2014 **interdisant le cumul de fonctions** exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur



LES AUTEURS :

Michel de Villiers est Professeur émérite à l'université de Nantes

Frédéric Potier, actuellement Administrateur civil au cabinet du Premier ministre, est l'ancien chef du bureau des élections du ministère de l'Intérieur.

À propos de LexisNexis® en France – www.lexisnexis.fr

Editeur juridique de référence, LexisNexis est un acteur majeur dans les services d'information et les solutions de gestion pour les professionnels. L'entreprise s'appuie sur une expertise éditoriale centenaire et sur une technologie de pointe pour apporter aux professionnels une vaste gamme de produits et services réputés : Lexis 360®, la gamme Poly, JurisClasseur, D.O.,...LexisNexis, classée 2ème entreprise en France où il fait bon travailler. Suite à sa participation à la plus grande enquête européenne sur la motivation au travail, LexisNexis, est lauréat du label « **HappyAtWork** » dans la catégorie Entreprises de 250 à 5 000 employés.

Contact Presse : Alizée Houée - 01 71 72 47 79 – alizee.houee@lexisnexis.fr



Pour plus d'informations :

Twitter : [@LexisNexisFr](#) – Facebook : LexisNexis France – LinkedIn : [@LexisNexis France](#) – Revue digitale

Tendance Droit : <http://www.tendancedroit.fr/>